

Fondation collective Swiss Life Invest

Rapport de gestion 2025

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché	6
Evolution des marchés financiers	7
Bilan.....	11
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels 2025	15
I Bases et organisation	15
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes	17
III Mode de réalisation du but	18
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	18
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	19
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements	22
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	25
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	26
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	26
X Evénements survenus après la clôture du bilan	26
Rapport de l'organe de révision	27

Rapport annuel de la gérance

Pour la Suisse, l'année 2025 a été marquée par une grande incertitude économique et géopolitique. En août, le gouvernement américain a annoncé vouloir prélever des droits de douane allant jusqu'à 39% sur les principaux biens d'exportation suisses, ce qui a fortement pesé sur l'économie tournée vers l'exportation. Ce n'est qu'en novembre qu'un accord a pu être trouvé afin de limiter les droits de douane supplémentaires à 15% au maximum. Afin d'atténuer les chocs externes, la Banque nationale suisse a abaissé son taux directeur à 0%.

Malgré une économie intérieure globalement solide, l'ensemble de l'économie n'a progressé qu'au rythme de la croissance démographique en 2025, entraînant une stagnation du PIB réel par habitant. De plus, les tensions géopolitiques, la persistance des conflits commerciaux et les cyberattaques coordonnées contre les autorités fédérales en novembre ont exacerbé un contexte déjà compliqué.

Les conditions du marché ont exigé une rigueur technique accrue et une capacité d'adaptation en matière de placement de la fortune. Grâce à une stratégie de placement largement diversifiée et à une gestion des risques systématique dans les véhicules de placement proposés, des résultats stables ont pu être obtenus pour les personnes assurées malgré la volatilité.

Investissement responsable

Les groupes de placement auxquels recourt la Fondation de placement Swiss Life sont gérés par Swiss Life Asset Managers. Les considérations en matière de durabilité en général et les questions relatives au changement climatique en particulier sont intégrées aux critères de sélection des véhicules de placement mis à disposition.

Swiss Life Asset Managers adhère aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN Principles for Responsible Investment, PRI). Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ou critères ESG, «Environmental, Social and Governance») sont pris en compte dans toutes les décisions de placement, en vue d'appliquer un processus avec contrôle des risques.

Sont notamment exclues les entreprises figurant sur la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) en lien avec du matériel de guerre interdit et des armes controversées, des armes à sous-munitions et des armes nucléaires (hors traité de non-prolifération). Swiss Life Asset Managers va encore plus loin: les contreparties principales et émetteurs liés à des armes biologiques et chimiques, des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions ou à la fabrication d'ogives nucléaires selon les données de MSCI ESG Research sont aussi exclus.

Sont également exclues des catégories de placement Obligations, Infrastructures et Actions les entreprises tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction et du commerce du charbon thermique. De même, les investissements qui contreviennent aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sont écartés.

En ce qui concerne les placements immobiliers, la politique de développement durable est alignée sur l'approche AMAS pour l'intégration des critères ESG ainsi que sur le benchmark ESG du GRESB.

Les intérêts financiers à long terme des personnes assurées sont au cœur de toutes les décisions de placement. Une action responsable et à long terme fait donc partie des principes de base dans le cadre du placement de la fortune de prévoyance de Swiss Life Asset Managers.

Contexte juridique

A l'automne 2024, le peuple suisse a rejeté la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21). Elle visait à abaisser le taux de conversion minimum, à renforcer le financement du deuxième pilier, à améliorer la couverture des personnes travaillant à temps partiel et à garantir le niveau des rentes malgré la baisse des taux de conversion.

Après l'échec de la réforme de la prévoyance professionnelle, la politique se concentre de nouveau davantage sur le premier pilier. Outre la question du financement de la 13^e rente AVS, le Parlement se penche également sur une révision des prestations pour survivants. Il s'agit d'éliminer l'inégalité de traitement entre les veufs et les veuves constatée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et d'adapter les rentes de survivants à l'évolution de la société.

Compte tenu de l'évolution démographique, le financement à moyen et long terme du premier pilier reste un défi de taille. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a adopté en novembre 2025 des lignes directrices pour la réforme AVS2030. Sur cette base, un avant-projet sera élaboré et soumis en consultation publique au printemps 2026.

Contexte économique

En 2025, l'économie suisse a subi une pression considérable. Après six baisses de taux consécutives, la Banque nationale suisse a abaissé son taux directeur à 0% en juin. L'industrie exportatrice en particulier a continué de faire face à de forts vents contraires. L'accord douanier conclu avec les Etats-Unis a toutefois apporté un soulagement et devrait avoir permis d'éviter des dommages plus importants dans les secteurs concernés. Le franc fort a continué de peser sur l'économie, tandis que la croissance a été principalement portée par l'évolution démographique, en plus d'autres facteurs.

En Europe, la politique monétaire s'est stabilisée après une phase de fortes baisses des taux d'intérêt. En décembre 2025, la Banque centrale européenne a maintenu son taux des dépôts à 2%, marquant ainsi la quatrième pause consécutive depuis la baisse de juin. Les perspectives économiques dans la zone euro sont restées modérées. Les évolutions économiques divergentes au sein de la zone euro ainsi que les enjeux en matière de compétitivité industrielle ont continué de poser des défis majeurs à l'union monétaire.

Globalement, l'année 2025 a été marquée par des bouleversements considérables. Sous la présidence de Donald Trump, les Etats-Unis ont mené une politique douanière agressive. En Asie, la Chine a atteint son objectif de croissance officiel s'élevant à 5% malgré le conflit commercial avec les Etats-Unis, alors que les dépenses de consommation et les investissements des entreprises sont restés faibles. Toutefois, la crise immobilière persistante et les défis structurels ont assombri les perspectives à moyen terme de la deuxième économie mondiale.

Marché des affaires

Les solutions de prévoyance avec stratégie de placement à choisir individuellement (plans 1e) continuent d'enregistrer une forte demande. La fondation collective a elle aussi profité de cette évolution du marché. Cela se reflète dans la nouvelle hausse du nombre d'employeurs affiliés, du nombre d'assurés et du volume de la fortune de prévoyance sous gestion.



Alexander Kott
Président du conseil de fondation



Claudio Grisenti
Pour la gérante (Swiss Life SA)

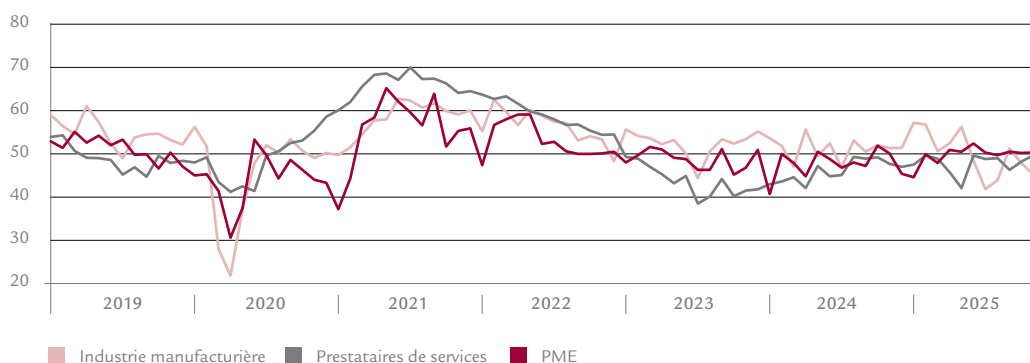


Informations sur le marché

Contexte économique

La politique douanière du président Donald Trump a alimenté une grande incertitude et a culminé en avril lors du «Liberation Day». Aux Etats-Unis, l'année a débuté par une forte inflation, en repli en février, notamment en raison de la stagnation des prix des services. La Chine a réagi aux nouveaux droits de douane américains en imposant à son tour des taxes de 34%. Dans l'UE, les dépenses de défense ont dominé: Le livre blanc «Readiness 2030» a esquissé stratégies et financement jusqu'en 2030. Pendant ce temps, l'Allemagne a renoncé à sa politique budgétaire restrictive au profit d'investissements axés sur la croissance. En Suisse, la politique commerciale américaine a pesé sur l'industrie MEM, tandis que la politique monétaire expansionniste de la BNS a stimulé la conjoncture. Après des achats anticipés, le ralentissement attendu s'est amorcé aux Etats-Unis au deuxième trimestre: En mai, ventes au détail et production industrielle ont reculé, surtout dans l'automobile. Grâce à une baisse des importations, la croissance du PIB est restée honorable. L'Allemagne a poursuivi sa reprise, malgré les tensions géopolitiques et un déficit en mai. Les indicateurs du moral comme les indices ifo, ZEW et PMI témoignent d'une amélioration modérée. En Suisse, la politique douanière américaine a pesé sur les exportations, qui ont nettement chuté jusqu'en mai. Le moral des ménages s'est temporairement dégradé. En avril, le Royaume-Uni a cédé 0,3% de son PIB, sur fond de faible croissance des salaires et de l'emploi. La Chine a résisté: malgré une chute de plus de 30% des exportations américaines, celles-ci ont augmenté de 4,8% en mai grâce à une diversification réussie. L'évolution économique mondiale au troisième trimestre était marquée par les incertitudes commerciales. La croissance américaine s'est stabilisée à un faible niveau, tandis que l'industrie manufacturière s'est redressée (PMI supérieur à 50). Dans la zone euro, l'industrie s'est d'abord montrée robuste, avant que le PMI ne glisse juste sous les 50 points en septembre. L'inflation était d'environ 2%. L'Allemagne est restée stable, mais pâtit d'une demande atone; la France est aux prises avec l'incertitude politique et un endettement élevé. L'économie suisse a souffert des nouveaux droits de douane américains (39%), les exportations se sont effondrées en août. La Chine a déçu, pénalisée par la crise immobilière et les nouvelles campagnes gouvernementales. Le «shutdown» du gouvernement américain a accentué l'incertitude politico-économique au 4^e trimestre. Les données officielles sont maigres, mais les indicateurs privés témoignent d'une solide activité avec un marché du travail atone. En Europe, l'industrie est restée stable, et le PMI est passé à 50 points en octobre. L'Allemagne continue de souffrir de la faiblesse de ses exportations et de son industrie, tandis que consommation et moral en France restent solides malgré l'incertitude politique. En Suisse, les droits de douane américains ont pesé sur l'export; selon la BNS, environ 20% des entreprises sont concernées.

Indices des directeurs d'achat de l'industrie

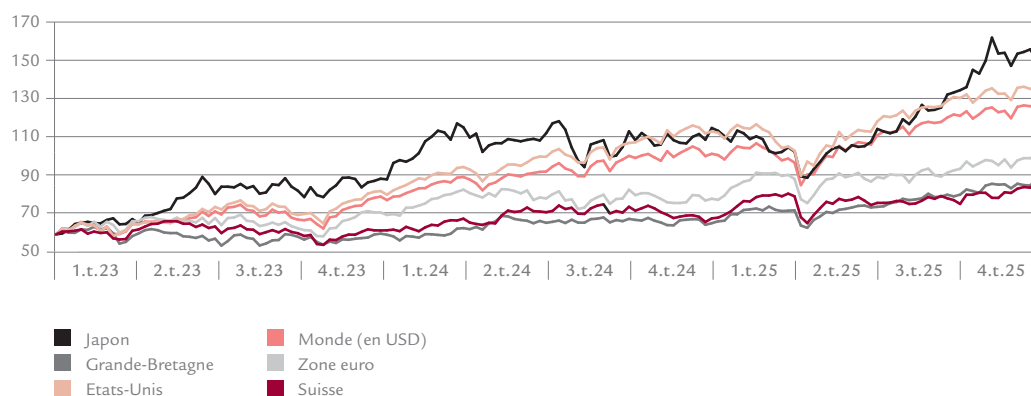


Source: Macrobond, Procure.ch, UBS, Raiffeisen

Evolution des marchés financiers

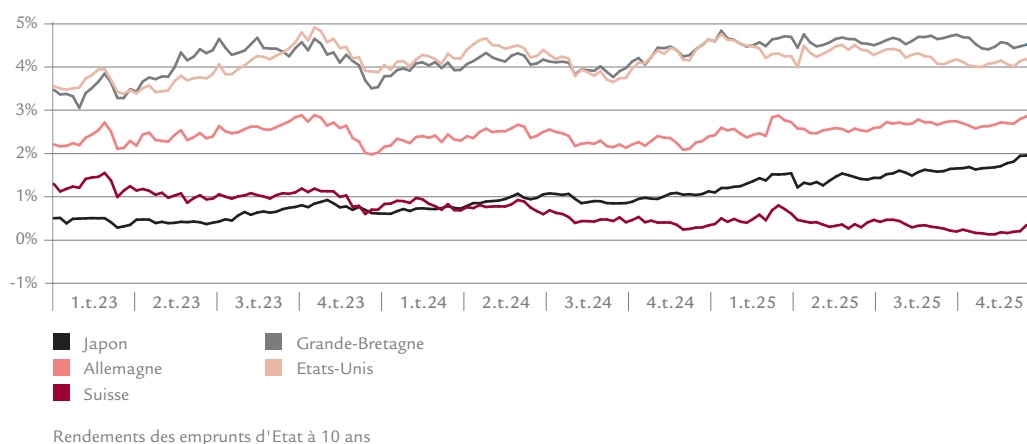
Actions

Les bourses ont réalisé une solide performance en 2025. Aux Etats-Unis, le S&P 500 a progressé d'environ 18%, le Nasdaq d'environ 20% et le Dow Jones d'environ 13%. En Europe aussi les cours ont augmenté: Le DAX a gagné environ 20%. Le SMI a progressé d'environ 18%. Cette évolution s'explique avant tout par le tournant de la politique monétaire: bon nombre de BC ont assoupli leur politique ou laissé entrevoir des baisses de taux. A cela s'ajoutent de solides bénéfices des entreprises, surtout dans la technologie et l'industrie. Malgré les incertitudes commerciales, la croissance de l'économie mondiale est restée modérée.



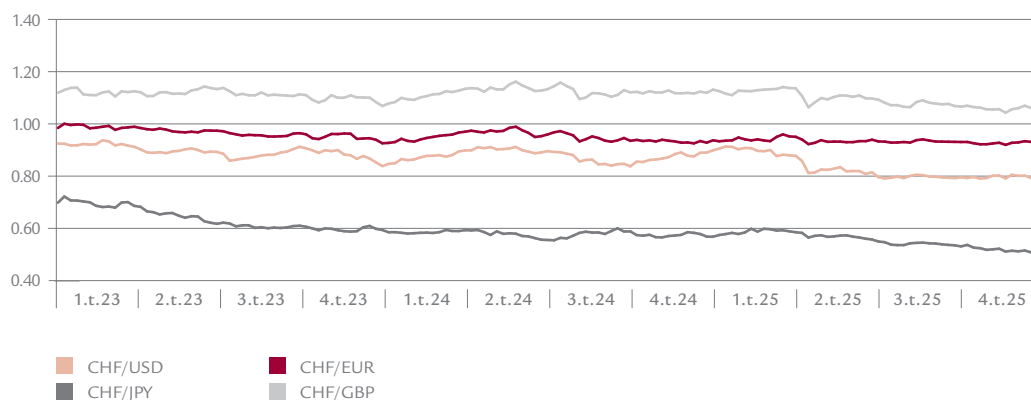
Taux d'intérêt

Les rendements des emprunts d'Etat américains ont baissé en 2025, surtout à l'extrémité courte, entraînant un raidissement de la courbe. Les écarts de crédit se sont resserrés, les tranches high yield (HY) moins bien évaluées étaient à la traîne. Comme prévu, la Fed a baissé son taux directeur en décembre. Contrairement aux Etats-Unis, les rendements des emprunts d'Etat dans l'UEM ont progressé sur toute la courbe en 2025. La courbe des taux s'est raidie entre les points à 2 ans et à 10 ans. Les écarts de crédit pour Investment Grade (IG) et HY ont baissé. En décembre, la BCE a maintenu le taux de financement à 2,00%. Les écarts IG suisses ont augmenté en 2025, tandis que les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans ont légèrement baissé. Au Royaume-Uni, les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans ont chuté et la courbe des taux s'est raidie.



Devises

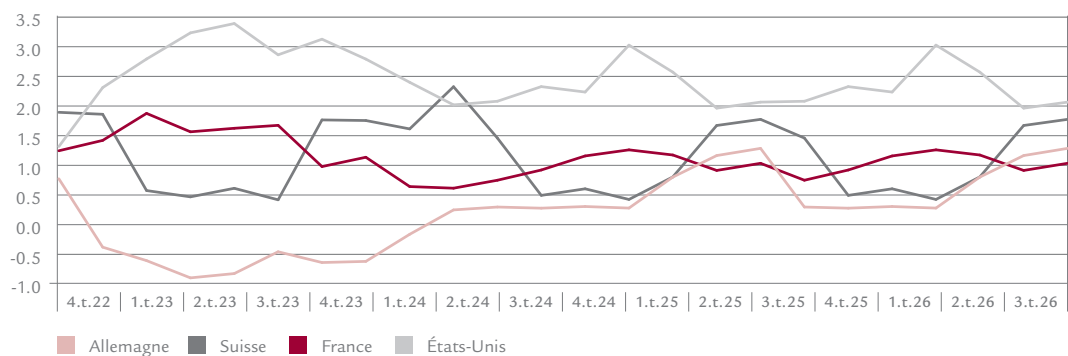
La performance de l'USD attendue en 2025 n'a pas eu lieu. L'USD a souffert d'une crise de confiance qui s'est apaisée récemment. La paire EUR/USD s'est appréciée en 2025, surtout en raison de la faiblesse de l'USD. La GBP a bien évolué face à l'USD en 2025, malgré les inquiétudes liées à la politique budgétaire. Les différences de taux d'intérêt (portage absolu) restent attractives et la croissance intérieure est robuste. En 2025, la paire EUR/CHF a connu une évolution latérale. Le statut de valeur refuge du CHF reste inchangé, et la différence de taux d'intérêt par rapport à l'EUR devrait rester stable, car la BCE et la BNS devraient conserver leurs taux directeurs.



Perspectives

Le débat sur le coût élevé de la vie s'intensifie aux Etats-Unis et pourrait apaiser le conflit commercial avant les élections de mi-mandat. La protection contre l'inflation induite par les *tariffs* devrait être plus forte que prévu en 2026, mais la Fed l'ignore. La conjoncture américaine restera divisée en 2026: les baisses de taux et l'impulsion budgétaire ont un effet porteur, tandis que les nouveaux droits de douane et la consommation prudente constituent un frein. En 2026, l'Europe profitera sensiblement des trains de mesures fiscales: l'Allemagne et la France contribuent à nouveau à la croissance, tandis que l'Irlande et le Sud de l'Europe perdent de leur dynamisme. Malgré une hausse des salaires ralentie, l'économie intérieure apporte un soutien, et l'inflation reste proche de l'objectif de la BCE. En termes de finances publiques, le Nord et le Sud se rapprochent: plus de discipline au Sud, détérioration au Nord. Les déficits structurels élevés aux Etats-Unis et en France restent un risque, même si la discipline sur les marchés est assurée. L'économie intérieure chinoise reste timide en raison des difficultés immobilières et de la pression à réformer. Dans le même temps, le secteur de la haute technologie stimule la croissance et intensifie la concurrence mondiale. Pour la Suisse, l'accord avec les Etats-Unis est positif: la pression sur les exportateurs pour qu'ils délocalisent la production s'estompe. Toutefois, de nombreuses entreprises ont anticipé les livraisons afin de contourner les tarifs.

Croissance du PIB réel par rapport à l'année précédente (prévisions incluses)



Source: Macrobond

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS			
Liquidités		54 968 927	38 376 768
Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations)		15 982 423	13 748 666
Créances envers Swiss Life SA		512 790	79 453
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		71 464 141	52 204 886
Titres	VI.2	521 000 360	444 681 669
TOTAL TITRES		521 000 360	444 681 669
Comptes de régularisation – actif		56 946	17 026
TOTAL PLACEMENTS		592 521 447	496 903 581
TOTAL ACTIFS		592 521 447	496 903 581

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
PASSIFS			
Engagements envers des assurances		20 253 795	8 636 883
Autres engagements		14 755 178	12 163 985
TOTAL ENGAGEMENTS		35 008 973	20 800 868
Compte de régularisation – passif		–	216 754
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		–	216 754
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance	VI.6	3 021 356	2 985 321
TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		3 021 356	2 985 321
Capitaux de prévoyance des assurés actifs		553 802 959	472 345 938
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		553 802 959	472 345 938
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.6	11 479	72 741
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		11 479	72 741
Capital de la fondation		481 959	211 031
Excédent des produits / Excédent des charges		194 720	270 928
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		676 679	481 959
TOTAL PASSIFS		592 521 447	496 903 581

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2025	2024
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		26 286 771	23 788 068
Cotisations Employeur		51 840 760	47 766 227
TOTAL COTISATIONS		78 127 531	71 554 295
Utilisation de réserves de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations		-223 006	-349 798
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-11 247	-19 515
Versements uniques et rachats		41 799 476	40 030 064
Contribution de l'employeur aux fonds libres		60 495	61 240
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	332 641	337 965
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		120 085 889	111 614 252
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		37 079 028	30 947 515
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat		-	-
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		-	219 644
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		37 079 028	31 167 159
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		157 164 917	142 781 410
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-991	-991
Rentes de survivants		-120 341	-166 363
Prestations en capital en cas de retraite		-8 824 084	-8 734 012
Prestation en capital suite à un décès		-118 597	-195 235
Capital décès supplémentaire		-384 805	-674 586
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-9 448 818	-9 771 186
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-52 795 167	-40 002 297
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-20 877 132	-551 390
Versements anticipés pour EPL/divorce		-925 038	-782 734
Report des réserves excédentaires en cas de dissolution de contrats		-35 685	-4 898
Report de fonds libres en cas de dissolution de contrats		-	-
Report de réserves de cotisations de l'employeur en cas de dissolution de contrats		-	-
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-74 633 021	-41 341 318
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-84 081 839	-51 112 504

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2025	2024
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	472 345 938	364 157 523
Régularisation Dissolution du capital de prévoyance	V.2	237 518	
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-553 802 959	-472 345 938
Dissolution de l'excédent			1 607 018
Constitution d'un excédent			-1 575 211
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.6	121 735	20 958
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.6	-60 495	-61 240
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	307 528	363 313
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-417 162	-364 627
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-81 267 897	-108 198 203
PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Excédent de Swiss Life SA		1 905 053	1 575 979
Prestations d'assurance		3 649 232	11 932 312
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		5 554 285	13 508 291
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-3 313 195	-3 067 161
Prime de risque		-7 028 631	-7 011 934
Prime pour frais de gestion		-750 098	-678 039
Cotisation au Fonds de garantie		-33 560	-26 723
Versements LPP à Swiss Life SA		-10 219 558	-4 095 509
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-1 598 441	-3 963 426
Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA		-16 560	-722
Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA		-526 399	-379 654
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-23 486 442	-19 223 167
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE	VII.1	-26 116 976	-22 244 173
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Résultat des intérêts		33 424	181 996
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres		29 209 958	25 762 236
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		29 243 382	25 944 232

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2025	2024
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS	VI.5	-2 702 572	-2 539 840
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		26 540 810	23 404 391
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		370 775	145 651
TOTAL AUTRES PRODUITS		370 775	145 651
AUTRES CHARGES			
Autres charges		-174 063	-56 974
TOTAL AUTRES CHARGES		-174 063	-56 974
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Administration générale	VII.2	-425 826	-977 967
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-425 826	-977 967
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-229 114	-889 290
- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+		194 720	270 928

Annexe aux comptes annuels 2025

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest (fondation) a été instaurée en tant que fondation. Son but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est une institution de prévoyance non enregistrée au sens de l'art. 89a, al. 6 CC. Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est donc affiliée au fonds de garantie.

I.3 Acte de fondation et règlements

La fondation a été instaurée par acte authentique en date du 1^{er} décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion des œuvres de prévoyance des différents employeurs affiliés, conformément à l'acte de fondation et au règlement spécifique applicable.

Règlements	Valable à compter du:
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de prévoyance	01.01.2025
Règlement d'organisation	01.01.2024
Règlement de la commission de gestion	31.12.2022
Règlement de placements	01.01.2025
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.01.2018
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.09.2024
Dispositions concernant la liquidation partielle	18.11.2015
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2015

I.4 Organe de gestion, droit de signature

L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation, qui est composé paritairement d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés:

Werner Schneider, vice-président (depuis le 1^{er} juillet 2025)

Patrick Hagen

Représentants des employeurs:

Alexander Kott, président (depuis le 1^{er} juillet 2025)

Michael Wenger

Durée du mandat

Du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant à deux (signature collective à deux). La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Claudio Grisenti

Siège de la Fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partie contractante: Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

Organe de révision

Partie contractante: PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Responsable du mandat: Felix Steiger

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du Tessin, de la Suisse orientale et de Zurich (ATIOZ), fondée à partir de l'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS) et de l'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de la Suisse orientale, Saint-Gall.

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2025, 669 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 604 l'année précédente). Durant l'année 2025, exercice de référence, 110 contrats ont été conclus et 45, dissous.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2025	2024
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	4 262	3 776
Augmentation	1 036	1 119
Diminution	-712	-633
ETAT AU 31.12.	4 586	4 262

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation se fait sur la base d'une convention d'affiliation écrite. Le contenu de la prévoyance découle des règlements et des plans de prévoyance spécifiques aux affiliations.

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués. Les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Le capital de prévoyance se compose des placements collectifs ainsi que des comptes de liquidités des personnes assurées.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

V.2 Evolution du capital de prévoyance

en CHF

	2025	2024
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 01.01.	472 345 938	363 803 840
Cotisations d'épargne	68 268 994	61 516 141
Versements uniques et rachats des salariés	40 201 034	36 066 637
Versements de libre passage	26 859 469	26 852 006
Remboursements des versements anticipés EPL	–	150 000
Rachat en cas de divorce / dissolution de partenariat	–	69 644
Résultat net des titres	26 540 810	23 391 245
TOTAL AUGMENTATIONS	161 870 307	148 045 673
Prestations de libre passage en cas de départ	–71 072 238	–33 405 187
Prestations en capital en cas de retraite	–8 534 932	–5 120 419
Prestations en capital en cas de décès	–118 597	–195 235
Régularisation Dissolution du capital de prévoyance	237 518	–
Versements anticipés EPL	–925 038	–782 734
Résultat net des titres	–	–
TOTAL DIMINUTIONS	–80 413 286	–39 503 575
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 31.12.	553 802 959	472 345 938

EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2025	2024
RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01.	26 164 416	25 452 850
Augmentation	15 926 793	7 742 013
Diminution	–2 976 901	–7 030 447
ETAT AU 31.12.	39 114 307	26 164 416
	2025	2024
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 01.01	3 196 974	3 345 607
Augmentation	–	–
Diminution	–164 674	–148 632
ETAT AU 31.12.	3 032 301	3 196 974
	2025	2024
RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 01.01	29 361 390	28 798 456
Augmentation	15 926 793	7 742 013
Diminution	–3 141 575	–7 179 079
ETAT AU 31.12.	42 146 607	29 361 390

V.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle en date du 31 décembre 2024, l'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé que

- ni des données techniques ni un taux d'intérêt technique ne sont nécessaires, étant donné que la fondation n'assume aucun risque actuariel;
- la constitution de réserves pour fluctuation de valeurs est superflue, car les risques de placement sont supportés par les personnes assurées ou, dans le cas de l'assurance épargne, par la compagnie d'assurance;
- toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales;
- au 31 décembre 2024, la fondation offrait suffisamment de sécurité pour remplir ses engagements actuariels. Elle répond ainsi aux dispositions de l'art. 52e, al. 1 LPP.

V.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

V.6 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2025	2024
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	72 741	32 437
REPORT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-22	
Augmentation par reprise de contrat	60 495	61 262
TOTAL AUGMENTATION	60 495	61 262
Utilisation pour paiement de cotisations	-11 247	-19 515
Utilisation pour la dissolution de contrat	-	-
Diminution pour augmentation de prestations de rentes de vieillesse	-110 488	-1 443
TOTAL DIMINUTIONS	-121 735	-20 958
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	11 479	72 741

V.7 Degré de couverture

En CHF

	2025	2024
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	592 521 447	496 903 581
- Autres engagements et comptes de régularisation – passif	-14 755 178	-12 380 739
- Engagements envers Swiss Life SA	-20 253 795	-8 636 883
- Réserves de cotisations de l'employeur des oeuvres de prévoyance	-3 021 356	-2 985 321
- Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-11 479	-72 741
- Actifs provenant du contrat d'assurance	42 146 607	29 361 390
	4 104 799	5 285 705
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	596 626 246	502 189 287
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	553 802 959	472 345 938
- Passif provenant du contrat d'assurance	42 146 607	29 361 390
	595 949 567	501 707 328
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	595 949 567	501 707 328
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	100,11%	100,10%

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

La fondation a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2. Les principes de placement ainsi que les tâches et compétences relatives aux activités de placement de la fondation figurent dans le règlement relatif aux placements.

Conformément à l'art. 1e OPP 2, la fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir entre différentes stratégies de placement.

Le placement se fait par l'acquisition de parts dans les véhicules de placement disponibles selon la stratégie de placement concernée.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les restrictions prévues aux art. 54, 54a, 54b et 55 OPP 2 sont respectées. La fondation fait usage de la possibilité de placement élargie selon l'art. 50, al. 4^{bis}, OPP 2. Les personnes assurées peuvent choisir une stratégie de placement avec une part d'actions stratégique supérieure à 50%, en tenant compte de leur capacité de risque et de leur propension au risque individuelles. Lors de la détermination de leur profil de risque personnel, elles sont informées des risques de placement qui en découlent. Le risque de placement est supporté exclusivement par la personne assurée.

VI.2 Présentation des placements par catégorie

	en CHF	en %	en %	en CHF
31.12.2024	31.12.2025	Actuellement	Delta	
CATÉGORIE DE PLACEMENT				
Liquidités	54 968 927	9,54%	43,23%	38 376 768
BVG-Mix 15	18 188 837	3,16%	-33,32%	27 278 917
BVG-Mix 25	75 744 126	13,15%	9,59%	69 116 688
BVG-Mix 35	97 245 333	16,88%	1,01%	96 275 566
BVG-Mix 45	132 496 620	23,00%	27,50%	103 921 574
BVG-Mix 75	147 317 833	25,58%	36,75%	107 725 597
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	50 007 610	8,68%	23,89%	40 363 338
TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	575 969 288	100,00%	19,23%	483 058 448

VI.3 Opérations sur instruments dérivés, securities lending

La fortune de la fondation est investie exclusivement dans des placements collectifs. Les instruments financiers dérivés ne peuvent donc être utilisés qu'indirectement. Aucune opération de securities lending n'a eu lieu durant l'exercice de référence 2025.

VI.4 Explication relative au résultat net des titres

	Réalisé	De façon latente	en CHF 31.12.2025	en % Actuellement	en CHF 31.12.2024	Performance en % 31.12.2025
CATÉGORIE DE PLACEMENT						
BVG-Mix 15	224 934	417 583	642 517	2,42%	964 875	2,76%
BVG-Mix 25	138 443	2 590 192	2 728 635	10,29%	3 086 656	3,96%
BVG-Mix 35	371 241	4 305 039	4 676 280	17,64%	4 961 216	5,04%
BVG-Mix 45	739 779	5 917 416	6 657 195	25,11%	5 770 362	6,16%
BVG-Mix 75	969 252	10 374 382	11 343 634	42,79%	7 975 090	9,48%
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	71 099	388 026	459 125	1,73%	451 051	1,19%
TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS	2 514 748	23 992 638	26 507 386	100,00%	23 209 249	

VI.5 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF 31.12.2025
Total des placements aux valeurs du marché	575 969 288
dont:	
Placements transparents	575 969 288
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF 31.12.2025
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	2 702 572
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	2 702 572
En % des placements offrant la transparence des frais	0,47%

VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF

	2025	2024
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	2 985 321	2 997 514
Versements bruts aux réserves de cotisations de l'employeur	640 168	
Transfert de la réserve de cotisations de l'employeur	-307 528	
Versements nets aux réserves de cotisations de l'employeur	332 641	337 965
Augmentation du gain comptable sur les titres		13 146
Intérêt		9
TOTAL AUGMENTATIONS	332 641	351 120
Utilisation pour dissolution de contrats	-84 521	-13 516
Diminution Perte comptable Titres	-	-
Diminution pour le paiement de cotisations	-223 006	-349 798
TOTAL DIMINUTIONS	-307 528	-363 313
Résultat des placements de la réserve de cotisations de l'employeur	10 922	
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	3 021 356	2 985 321

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.2 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion et aux charges administratives indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA. La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

Swiss Life SA s'est engagée envers la fondation collective à prendre en charge les frais de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle ainsi que les émoluments des autorités de surveillance, du registre du commerce et des prestataires externes. Ces frais sont couverts dans le cadre des indemnités versées à Swiss Life SA par la fondation en relation avec la gestion et l'administration de la fondation collective. Ils sont présentés dans le tableau ci-après.

en CHF

	2025	2024
FRAIS DE GESTION		
Frais de gestion générale	5 665	3 923
Frais de l'organe de révision et des experts	22 701	30 234
Frais pour les autorités de surveillance	40 353	20 247
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	68 719	54 403

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2024. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2025.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes annuels n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 21 mai 2026

Fondation collective Swiss Life Invest

Alexander Kott
Président du conseil de fondation

Claudio Grisenti
Représentant de la gérante

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation collective Swiss Life Invest (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 11 à 26) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.



Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Felix Steiger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 22 mai 2026

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Zurich

© Swiss Life, 2026



*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*